



**ACADÉMIE  
DE TOULOUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

Toulouse, le 5 novembre 2024

**Direction des Personnels Enseignants  
Bureau DPE5  
Gestion des enseignants 1<sup>er</sup> degré public Haute-Garonne**

Affaire suivie par :  
Marion Bellet-Delile  
Stéphanie Andrieux  
Antonin Valette  
Mél : mobilite31@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint-Roch  
31400 TOULOUSE

Le directeur académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les institutrices, instituteurs  
et professeur(e)s des écoles

S/c de Mesdames les inspectrices et  
Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet** : Rentrée scolaire 2025 - Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré –  
calendrier des opérations du mouvement POP

**Référence** : Note de service MEN - DGRH B1-3 du 22 octobre 2024 (BO spécial n° 5 du 31 octobre 2024)

**PJ** : 1 - Calendrier du mouvement Poste à profil 2025 (POP)

## **I. Formulation des demandes**

Les personnels enseignants titulaires du premier degré désirant changer de département doivent obligatoirement participer à la phase interdépartementale.

Ils sont invités dans ce cadre à consulter la note de service citée en référence accessible via le lien suivant :

<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498>

Un service téléphonique d'aide et de conseil personnalisés destiné à informer les enseignants et à les conseiller pour la saisie de leur demande de mobilité est mis en place par le ministère de l'éducation nationale :

**Plateforme « Info mobilité » : 01 55 55 44 44**

**du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30**

**du mardi 5 novembre au mercredi 27 novembre 2024 midi**

La saisie des demandes de changement de département s'effectuera par internet via **l'application I-Prof**, en cliquant sur le bouton « services » puis sur le lien **SIAM** pour accéder à l'application SIAM 1<sup>er</sup> degré.

**Période de saisie des vœux :**

**du mercredi 6 novembre 2024 à 12h00**

**au mercredi 27 novembre 2024 à 12h00**

Un accusé de réception sera envoyé à compter du jeudi 28 novembre 2024 à chaque enseignant ayant formulé une demande de mutation via SIAM sur leur messagerie électronique I-Prof.

La confirmation de demande de changement de département (accusé de réception) devra être renvoyée signée à la direction des personnels enseignants, bureau DPE 5, accompagnée le cas échéant des pièces justificatives qui s'y rapportent entre le jeudi 28 novembre 2024 et le jeudi 12 décembre 2024 au plus tard.

Le retour de l'accusé de réception signé et les pièces justificatives le cas échéant devront être transmises au bureau DPE5 au plus tard le jeudi 12 décembre 2024 par courriel à [mobilite31@ac-toulouse.fr](mailto:mobilite31@ac-toulouse.fr) ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi. L'envoi par courriel est préconisé.

**Point de vigilance** : L'absence de transmission de la confirmation de demande au plus tard le jeudi 12 décembre 2024 entraînera automatiquement l'annulation de la participation au mouvement du candidat.

## **II. Demandes de participation tardive au mouvement interdépartemental**

Les enseignants qui n'auraient pas formulé de vœu interdépartemental dans SIAM entre le 6 et le 27 novembre 2024 et dont :

- soit la mutation de leur conjoint, partenaire du Pacs ou concubin avec enfant(s) en commun a été connue après le 27 novembre 2024, date de clôture de la période de saisie des vœux ;
- soit la titularisation a été prononcée tardivement à effet du 1er septembre 2024 ;

pourront participer au mouvement interdépartemental en complétant un formulaire spécifique mis à disposition sur le portail ministériel (<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498> ). Les agents sont invités à prendre connaissance de la notice d'accompagnement présente sur le site du ministère avant de compléter le formulaire.

L'ensemble des pièces devra être adressé au bureau DPE5 au plus tard le lundi 13 janvier 2025 par courriel à [mobilite31@ac-toulouse.fr](mailto:mobilite31@ac-toulouse.fr).

## **III. Modification ou annulation des demandes de mobilité**

### **1. Modification des demandes de mobilité**

Après la fermeture du serveur SIAM / I-Prof le mercredi 27 novembre 2024 à 12h00, les enseignants auront la possibilité de modifier leur demande de mobilité afin de tenir compte d'un enfant né ou à naître, ou de la mutation imprévisible de leur conjoint, du partenaire du Pacs ou du concubin avec enfant(s) en commun.

Il leur appartiendra alors de compléter le formulaire spécifique mis à disposition sur le portail ministériel (<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498> ) et de le retourner au plus tard le lundi 13 janvier 2025 au bureau DPE5 par courriel à [mobilite31@ac-toulouse.fr](mailto:mobilite31@ac-toulouse.fr).

### **2. Annulation des demandes de mutation**

Les enseignants souhaitant solliciter l'annulation de leur demande de participation au mouvement interdépartemental 2025 devront compléter le formulaire spécifique mis à disposition sur le portail ministériel (<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-enseignants-du-premier-degre-5498> ) et le retourner au plus tard le mardi 4 février 2025 au bureau DPE5 par courriel à [mobilite31@ac-toulouse.fr](mailto:mobilite31@ac-toulouse.fr) .

**Rappel** : les enseignants retenus dans le cadre de la procédure du mouvement Poste à profil (POP) verront leur participation au mouvement interdépartemental 2025 annulée.

## **IV. Affichage et correction du barème**

Les candidats pourront prendre connaissance de leur barème sur Siam **à partir du mercredi 15 janvier 2025**.

**Entre le mercredi 15 janvier et le mercredi 29 janvier 2025**, les agents pourront le cas échéant demander une correction de leur barème, notamment en complétant le cas échéant les pièces justificatives nécessaires à l'évaluation de leur situation. Les demandes devront être adressées au bureau DPE5 par courriel à [mobilite31@ac-toulouse.fr](mailto:mobilite31@ac-toulouse.fr).

**A compter du mercredi 5 février 2025, les barèmes seront arrêtés définitivement et ne seront plus susceptibles d'appel.**

**V. Affichage des résultats**

La diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation se fera le mercredi 12 mars 2025 à partir de midi.

**VI. Cellule Mobilité DPE5**

La cellule mobilité de la DPE5 prendra le relais de la plateforme ministérielle « Info mobilité ». Elle sera joignable exclusivement par courriel à [mobilite31@ac-toulouse.fr](mailto:mobilite31@ac-toulouse.fr) :

**du jeudi 28 novembre 2024 au mardi 4 février 2025**  
(interruption du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus).

Mes services demeurent à votre disposition pour tout complément qui vous serait nécessaire.

  
Arnaud LECLERC